

## CONTRATS ET CONDITIONS DE TRAVAIL

En France 165 000 associations employeuses où 1 800 000 personnes sont salarié.e.s, à temps plein ou partiel. Les contrats de travail sont toujours plus précaires, sous couvert d'aider l'insertion professionnelle par les aides à l'emploi<sup>2</sup> et d'orienter les jeunes dans leur engagement citoyen<sup>3</sup>, pour ne citer que deux exemples où ces dispositifs entraînent des pratiques illégales au droit du travail : concernant les emplois aidés : recours au temps partiel sans demande du salarié.e.s, rémunération inférieure aux conventions collectives... Concernant les volontaires en service civique : leur recrutement est souvent lié à leurs compétences, leurs missions sont essentielles au fonctionnement de l'association, et leur indemnités est en dessous du seuil de pauvreté...

Nous ne citons ici que deux types de contrat mais beaucoup d'autre existe CEE (Contrat d'Engagement Éducatif), CDII (Contrat à Durée Indéterminée Intermittent), CDI-chantier... qui tous ont des conditions de travail qui ne sont pas digne et dont les rémunérations ne permettent pas de vivre dignement.

Alors qu'il est déjà difficile d'obtenir des contrats de travail où les individu.e.s sont reconnu.e.s dans leurs rémunérations et qualifications, nous notons de plus en plus un recours de la part des associations aux prestataires en micro entreprise, pour remplacer des salarié.e.s en partance.

ASSO revendique :

- L'interdiction d'embaucher des salarié.e.s en contrats précaires (autoentrepreneur, CEE, service civique...).
- L'interdiction de tout régime dérogatoire inférieur au droit du travail et pour l'égalité des droits sociaux quelque soit le statut.
- Un CDI pour toutes et tous. Le CDD est selon la loi exceptionnel et doit le rester, les statuts particuliers comme le CDD d'usage, le contrat d'engagement associatif ou encore le CDI intermittent doivent disparaître.
- Une convention collective pour toutes et tous.
- Une diminution et un partage du temps de travail ainsi qu'une revalorisation des rémunérations avec un salaire à minimum 1700 euros net pour un temps plein soit le salaire médian en France.

ASSO revendique aussi des salaires décents, l'ouverture des droits pour tous les contrats précaires, tant qu'ils sont en vigueur ainsi que les mêmes droits sociaux pour toutes et tous : salarié.e.s en CUI-CAE, stagiaires et volontaires en service civique, autoentrepreneur.

cause.s :

- Comptabilisation dans les effectifs
- Droit au chômage
- Rémunération minimale au SMIC....

<sup>2</sup> 110 000 salarié.es en contrat aidé dans les associations en 2017

<sup>3</sup> 80 000 volontaires en service civique, dans les associations sur 125 000 jeunes en 2017

# CAHIER REVENDICATIF ASSO

ASSO est une organisation syndicale, créée en 2010, qui répond à la spécificité du secteur associatif.

Nous militons pour l'amélioration des droits et des conditions de travail des travailleur.se.s du secteur associatif. ASSO porte des revendications sur les salaires, le temps de travail, la définition des métiers, les contrats de travail, la violence organisationnelle, les représentations des salarié.e.s.

Nous dénonçons la précarisation des emplois, via la multiplication des contrats et situations précaires, et luttons pour une reconnaissance pérenne du secteur associatif, de ses actions et sa force d'emploi.

Nous menons aussi des réflexions sur l'implication des salarié.e.s dans la gouvernance des associations.

ces revendication ont été construites collectivement lors des Universtés de Printemps des 25- 26 mai 2018.



**ACTION DES SALARIÉS  
DU SECTEUR ASSOCIATIF**

**Syndicat ASSO**  
31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris  
[contact@syndicat-asso.fr](mailto:contact@syndicat-asso.fr) / [www.syndicat-asso.fr](http://www.syndicat-asso.fr)

## POLITIQUE PUBLIQUE DES ASSOCIATIONS :

Le secteur associatif s'est fortement professionnalisé depuis la fin des années 1970 avec la prise en charge d'un certain nombre de missions d'intérêt général suite au désengagement de l'Etat (lutte contre la précarité, insertion dans l'emploi, soutien scolaire, etc.). En compensation, des dispositifs de financement et de soutien à l'emploi associatif n'ont cessé de se développer. D'abord sur un modèle de subvention à l'objet social de l'association (subvention de fonctionnement), ces dispositifs se sont peu à peu transformés en un modèle néolibéral de mise en concurrence des associations au travers des financements au projet.

Les appels à projets, marchés publics et le très récent développement du Contrat à Impact Social jouent un rôle prépondérant dans cette libéralisation du financement associatif. Les Contrats à Impact Social offrent la possibilité au secteur privé de choisir notre modèle de solidarité en finançant les seuls projets qui trouveront une rentabilité à leurs yeux : dernière étape de privatisation de notre modèle social.

La politique de l'emploi associatif a, elle aussi, été bouleversée avec des contrats toujours plus précaires, en passant de contrats adaptés (Emplois Jeunes) mais respectant le code du travail à des contrats dérogatoires au code du travail (Parcours Emploi Compétences) puis à des contrats non soumis au code du travail (Service Civique). Dévalorisé.e.s et précarisé.e.s, les travailleur.se.s associatif.ve.s ont de moins en moins les moyens d'assurer des missions d'intérêt général de qualité, au détriment des publics et de la solidarité.

L'emploi associatif, utile socialement, coûte pourtant moins cher que l'emploi en entreprise. Le CICE engloutit chaque année 20 milliards d'euros avec un effet sur l'emploi très faible (200 000 emplois créés sur trois ans pour les plus optimistes). Pérenniser l'emploi de 300 000 salarié.e.s en contrats aidés sur une base de 1700 euros nets coûterait seulement 9 milliards d'euros. Tout est une question de volonté politique.

Pour s'opposer à cette tendance mortifère, ASSO revendique :

- Des subventions pluriannuelles au fonctionnement afin de pérenniser les emplois associatifs.
- La suppression des Contrats à Impact Social.
- L'arrêt de la mise en concurrence du secteur associatif en réclamant la fin du système des appels d'offre et la création d'un système de redistribution des subventions géré collectivement.

## DÉMOCRATIE ASSOCIATIVE POUR LES SALARIÉ.ES :

La plupart des associations employeuses se revendique d'un fonctionnement démocratique, nous nous interrogeons sur la prise en compte des salarié.es dans les processus de fonctionnement des structures. D'autant plus avec 44 % des associations employeuses comptant un ou deux emplois salariés<sup>1</sup>.

Le code du travail oblige une représentation du personnel à partir de 11 ETP, mais ne l'interdit pas en dessous. Certaines conventions comme la convention de l'animation l'obligent à partir de 6 ETP, d'autres prennent en compte le nombre de salarié.e.s et non la masse salariale.

Nous constatons que les travailleur.euses sont souvent ignoré.e.s des processus de décisions, et trop souvent considéré.e.s non comme des personnes mais comme des outils. Nous souhaitons que les processus démocratiques s'appliquent aux salarié.es associatifs et par cela de meilleure représentation du personnel.

ASSO revendique :

- Le droit à l'instauration d'Instances Représentatives du Personnel quelque soit la taille de l'association et l'organisation d'élections DP.
- Du pouvoir et des moyens pour CPRI transparente et décisionnelle. Ce sont des commissions paritaires régionales interprofessionnelles qui permettent une représentation du personnel des très petites associations.
- La création d'instances de contre pouvoir entre salarié.e.s, sans la direction, organisées sur le temps de travail.
- Que tous les salarié.es indépendamment de leur contrat puissent voter et être éligible dans les élections de représentant du personnel.
- Une obligation pour les associations employeuses d'assurer la transparence de l'information auprès des salariés (budget, contrats...).
- Au delà des revendications ci dessus, ASSO souhaite un dépassement du salariat en créant une structure sans domination ni exploitation, dans laquelle les rémunérations sont décorrélées de l'activité et du mérite et dans un cadre collectif, solidaire, démocratique et émancipateur.

<sup>1</sup> (Enquête Matisse - centre d'économie de la Sorbonne auprès des associations - 2005/2006).